

**N° OJ : 40****Projet d'Arrêté - Conseil du 17/11/2025****Objet :** Culture.- Subside d'investissement.- Géopolis asbl.- Budget extraordinaire 2025.- Montant : 5.800,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Géopolis;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside d'investissement pour un montant de 5.800,00 EUR à l'attention de l'asbl Géopolis pour l'aménagement et l'équipement des espaces d'exposition (n° de projet HF10-228-2009). -Article 76210/52252 du budget extraordinaire 2025.

Annexes :